



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
18 décembre 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-dix-huitième session

Genève, 4-6 février 2026

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. *Rapport 2025 sur les pays les moins avancés : Les services, nouvelle voie vers la transformation structurelle ?*
4. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
5. Thèmes des sessions des commissions et des réunions d'experts.
6. Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session du Conseil du commerce et du développement.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour

1. À la séance plénière de clôture de sa soixante-douzième session, le 28 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième réunion directive. L'ordre du jour provisoire de la réunion est reproduit à la section I ci-dessus.

Point 2

Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation

2. Les débats que le Conseil tiendra au titre de ce point de l'ordre du jour seront l'occasion d'examiner le Rapport sur le commerce et le développement 2025, intitulé *Un tournant critique – Commerce, finance et réorganisation de l'économie mondiale*.

3. Dans ce rapport, la CNUCED montre que, en 2025, les dynamiques de l'économie mondiale sont allées bien au-delà de la seule hausse des droits de douane, puisque l'année a été marquée par des mutations majeures des marchés du travail, de l'investissement, de la fiscalité, ainsi que des flux de biens, de personnes et de capitaux. Ces changements, qui résultent du progrès technologique et de contraintes structurelles, sont particulièrement lourds de conséquences pour les pays en développement. Dans l'ensemble du monde du Sud, les pays en développement doivent revoir leurs stratégies dans un contexte d'assombrissement des perspectives de croissance tirée par les exportations, d'évolution des débouchés et des risques dans les économies postindustrielles, et d'augmentation des coûts liés aux changements climatiques. L'accent est mis, dans le rapport, sur la profonde interdépendance entre le commerce et la finance. Cette relation évolutive entre commerce et finance peut amplifier les chocs, surtout dans les pays confrontés à des vulnérabilités (exposition à la volatilité des taux de change, dépendance à l'égard des produits de base, insécurité alimentaire, poids élevé de la dette extérieure, crise climatique, etc.). Des cadres d'action intégrés, qui mettent en lien les enjeux relatifs au commerce, à la finance et à la durabilité, soulignant la nécessité d'une coopération multilatérale, de marchés de capitaux régionaux et de réformes des accords monétaires internationaux, sont essentiels pour renforcer la résilience face aux défis à venir. Cinq grands thèmes sont examinés dans le rapport : a) la résilience fugace de 2025 ; b) le commerce et la financiarisation ; c) la domination persistante du dollar ; d) la financiarisation et le monde du Sud ; e) renforcer la résilience tout en évitant de nouvelles fragmentations.

Documentation

UNCTAD/TDR/2025
et Aperçu général

*Rapport sur le commerce et le développement 2025 :
Un tournant critique – Commerce, finance et
réorganisation de l'économie mondiale*

Point 3

Rapport 2025 sur les pays les moins avancés : Les services, nouvelle voie vers la transformation structurelle ?

4. À l'échelle mondiale, les services sont aujourd'hui le premier secteur économique et représentent plus de deux tiers des emplois. Ils constituent aussi le segment le plus dynamique du commerce international. Face à cette tendance, certains préconisent que les pays les moins avancés concentrent leurs efforts sur les services afin d'accélérer leur transformation structurelle, étape nécessaire pour bâtir une économie moderne et éléver le niveau de vie. Cette approche ne tient toutefois pas compte des caractéristiques et des contraintes propres

aux pays les moins avancés, où le secteur des services est généralement dominé par des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, qui mènent des activités à faible intensité technologique et à faible valeur ajoutée, souvent dans le secteur informel. Les services sont devenus la principale source de nouveaux emplois dans ces pays, où ils absorbent une part croissante de la main-d'œuvre, mais essentiellement dans des activités peu productives et peu rémunératrices. Quant aux exportations de services des pays les moins avancés, le constat est le même que pour le marché intérieur : elles sont cantonnées aux segments inférieurs des chaînes de valeur, et ne profitent guère du dynamisme mondial des services fournis par voie numérique.

5. Les pays les moins avancés doivent améliorer les compétences, la productivité et les conditions de travail des nombreux travailleurs peu qualifiés des secteurs traditionnels des services. Parallèlement, ils doivent opérer une transition de nature à promouvoir la diversification, la croissance et la modernisation des entreprises du secteur tertiaire. Les États de nombreux pays parmi les moins avancés placent de grands espoirs dans certains secteurs des services, comme le tourisme, la finance, les transports ou la logistique, et misent sur des sous-secteurs particuliers pour stimuler la croissance et le développement de leur économie. Ces efforts doivent toutefois s'inscrire dans le cadre de stratégies plus larges de promotion du développement.

6. Avec l'appui de leurs partenaires de développement, les pays les moins avancés doivent propulser le secteur des services dans une nouvelle phase de croissance, qui approfondira les liens intersectoriels à l'échelle de l'économie et stimulera la compétitivité de leurs exportations de services. Une telle transformation permettra aux services de devenir un pôle de diffusion des technologies et des connaissances en favorisant l'établissement de liens dynamiques avec d'autres secteurs et activités, notamment avec le secteur manufacturier. Le développement des complémentarités entre différents secteurs (services et industrie, par exemple) renforcera leur contribution conjointe à la transformation structurelle. Pour réformer leur secteur des services afin que celui-ci contribue effectivement à la transformation structurelle de leur économie, les pays les moins avancés doivent adopter un ensemble cohérent de politiques, allant d'initiatives générales dont le but sera d'éliminer les goulets d'étranglement qui freinent la croissance, à des mesures beaucoup plus ciblées, destinées à développer ou à créer des avantages comparatifs dans certains secteurs ou sous-secteurs de services. Ils doivent aussi mettre en place des politiques commerciales volontaristes. L'accès aux marchés internationaux est facilité par des programmes régionaux d'intégration et par le progrès technologique, mais une action plus vigoureuse demeure nécessaire au niveau multilatéral. Les stratégies de développement des entreprises axées sur les marchés internationaux doivent être complémentaires de celles qui ciblent les marchés intérieurs.

Documentation

UNCTAD/LDC/2025
et Aperçu général

*Rapport 2025 sur les pays les moins avancés :
Les services, nouvelle voie vers la transformation
structurelle ?*

Point 4

**Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution
du programme**

7. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-dixième session.

Documentation

TD/B/WP/339

*Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de
l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-dixième
session*

Point 5

Thèmes des sessions des commissions et des réunions d'experts

8. Le Conseil sera invité à examiner et à approuver les thèmes des sessions des commissions et des réunions d'experts à venir.

Documentation à établir au cours de la réunion

Point 6

Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session du Conseil du commerce et du développement

9. Le Conseil sera invité à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session.

Documentation à établir au cours de la réunion

Point 7

Questions diverses

Point 8

Adoption du rapport
